

Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – CS 30002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



Délibération 2018 -150 du 27 novembre 2018

L'an deux mil dix-huit, le mardi vingt sept novembre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut à BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été régulièrement faite le 15 novembre 2018 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés : Mmes J. LECERF, C. MEGRET, D. LEVESQUE, V. THIEBAUT, V.HERMANT, G. WATSON, N. BOUBET, F. LETURCQ, M. GORGUET, E. DROMART, N. CARON, F. DEHON,

Mrs X. DUQUESNE, B. DOBOEUT, B. ROUSERE, L. GABRELLE, Y. BONNERRE, B. VAILANT, J. MAURER, Ph. GORGUET, R. LELEU, B. BRONNIART, J.C. MATEUX, J. N. MENAGE, F. SELIER, M. REBOUT, M GUIDEZ, D. TABARY, L. DE LE VALLEE, M. FLAHAUT, L. ANTINORI, D. BASSEUX, B. HIEZ, G. TRANNIN, D. DELEPLACE, P. WELELE, J. VASSEUR, M. POUILLAUDE, J. DESCAMPS, A. PREVOST, J. L. CANDAT, L. GUISE.

Mme G. WATSON, absente et excusée, a été supplée par M. M. CANONNE,
M. D. DELEPLACE, absent et excusé, a été suppléé par M. D. PORET,
M. J. VASSEUR, absent et excusé, a été suppléé par M. J.Y. HARMEGNIES,
M. A. PREVOST, absent et excusé a été suppléé par M. Th. ROUCOU.

Mme N BOUBET, absente et excusée a donné pouvoir à M. G. DUE.
M. R. LELEU, absent et excusé a donné pouvoir à M. Ph. LEFORT,
M. J.C. MAYEUX, absent et excusé a donné pouvoir à M. J.J. COTTEL.

Objet : Musée Letaille – Tarification.

La séance ouverte, Monsieur le Président expose au conseil de communauté le fonctionnement du musée Jean et Denise LETAILLE et notamment de la billetterie mise en place à l'attention des usagers fréquentant le musée.

Monsieur le Président rappelle qu'il n'y a pas eu de modification tarifaire depuis l'exercice 2012. Ainsi les prix actuellement en vigueur sont bas et ne reflètent pas la réalité du produit développé. Ils ne sont pas non plus un atout pour la promotion du musée et sont en deçà des tarifs des autres musées traitant de la thématique de la Première Guerre mondiale.

Monsieur le Président propose une modification des tarifs d'entrée applicables aux usagers et visiteurs fréquentant le Musée Jean et Denise LETAILLE – BULLECOURT 1917, à compter de la réouverture annuelle du musée prévue mi-février 2019.

Catégorie	Prix par personne	Bénéficiaires
Plein tarif	5,00 €	Adulte à partir de 18 ans
Tarif groupes	4,00 €	Groupe de plus de 10 personnes
Tarif réduit	3,00 €	12-17 ans, étudiant et demandeur d'emploi sur présentation d'un justificatif, les détenteurs du Pass'tourisme Musées 14-18 obtenu dans l'un des musées partenaires, les jeunes participants aux ateliers « les vacances au musée »
Tarif scolaire / accueil de loisirs	2,00 €	Groupes accompagnés d'encadrants

Monsieur le Président propose au conseil de communauté de maintenir le principe d'une ouverture avec complète gratuité dans les cas suivants :

- Une gratuité pour les accompagnateurs de groupe scolaire et accueil de loisirs par tranche de 10 personnes (enfants, collégiens, lycéens),
- Pour les moins de 12 ans accompagnés, les professionnels du tourisme, les journalistes, les personnes invitées, les partenaires, les institutions, les participants à un Eductour,
- A l'occasion des célébrations de l'Armistice de la Première Guerre mondiale le 11 novembre, de l'Anzac Day le 25 avril, des Journées Européennes du Patrimoine et lors de la Nuit Européenne des Musées.

Monsieur le Président propose au conseil de communauté d'instaurer la gratuité pour les personnes en situation de handicap et les enseignants qui préparent leur future venue au musée avec un groupe scolaire.

Monsieur le Président précise au conseil de communauté que tenant compte de la signature d'une convention « Groupe » avec la Société Publique Locale Arras Pays d'Artois, il convient de maintenir à titre transitoire pour l'année 2019 le tarif groupe adulte à 2,00 € et le tarif groupe scolaire à 1,50 € dans le cadre de ce partenariat. A compter du 1^{er} janvier 2020, les tarifs seront ajustés sur la nouvelle grille tarifaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'approuver la modification tarifaire apportée au règlement du musée Jean et Denise LETAÏLLE,
- de prendre toutes mesures pour appliquer cette modification tarifaire à compter de la réouverture annuelle du musée prévue mi-février 2019.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire les jour, mois et que susdits.

Pour extrait conforme.

Certifié et rendu exécutoire par affichage
Le 27 novembre 2018 et transmission
en Préfecture le 27 novembre 2018

Le Président,

Jean-Jacques COTTEL

Le Président,

Jean Jacques COTTEL

Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 17/12/2018
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 17/12/2018